

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec

6 février 2018 - ORDRE DU JOUR

A- Introduction

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 9 janvier 2018
4. Acceptation du procès-verbal du 30 janvier 2018

B – Administration

1. Refonte du site WEB
2. Paiement – Frais professionnels
3. Nouveaux comités au sein du conseil
4. Page Facebook

C - Urbanisme et développement durable

1. Divers paiements - travaux d'entretien des cours d'eau

D – Bibliothèque

1. Paiement annuel 2018 - Municipalité
2. Paiement annuel – Réseau Biblio

E- Loisirs et vie communautaire

1. Premier versement au comité des Loisirs
2. Dons 2018
3. Paiement – Travaux de rénovation du centre communautaire
4. Rénovation du centre communautaire – Phase 1.2
5. Avis de motion – Rénovation du centre communautaire – Phase 1.2
6. Rénovation salle de bain – 100 rue Principale
7. CCLAC

F - Sécurité publique et Incendie

1. Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)
2. Choix d'un président et d'un vice-président du comité
3. Achat d'un camion pour équipements
4. Avis de motion – Achat d'un camion pour équipements
5. Achat d'uniformes
6. Plans préliminaires - Agrandissement de la caserne
7. Formation
8. ACSIQ
9. Activité sociale des employés
10. Diverses promotions
11. Contrat de travail

G - Voirie et infrastructure

1. TECQ 2014
2. Contrat gestion des matières résiduelles
3. Aménagement 15ième rue – Acte notarié
4. Réfection de l'abri à sel
5. Achat d'un camion à déneigement

6. Achat d'un camion « pick-up »
7. Avis de motion :
 - a. Achat d'un camion à déneigement
 - b. Achat d'un camion de type « pick-up »
 - c. Facturation des travaux d'aqueduc et d'égouts de la 1^{ère} rue
 - d. Facturation entretien et nettoyage de cours d'eau et surplus d'eau
8. Paiement – Système de communication des postes de pompage
9. Paiement – Nettoyage des postes de pompage
10. Paiement - Achat de sel

H - L'acceptation des comptes

I – Divers

J - Suivi des questions

K - Tour de table

L - Période de questions (30 minutes)

M – Varia

1. Formation de la FQM

N - Clôture de l'assemblée

6 février 2018

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, tenue le 6^{ème} jour du mois de février 2018, au 1350 du chemin Middle, 20h, formant quorum sous la présidence de madame Renée Rouleau, mairesse, et à laquelle session sont présentes les personnes suivantes:

Mesdames les conseillères Karine Beaudin et Lyne Côté;
Messieurs les conseillers Chad Whittaker, Gérald Grenon, Chad Whittaker, et David Adams;

Absence motivée : monsieur le conseiller Serge Beaudoin ;

Également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Charles Whissell.

A - INTRODUCTION

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 20H04 heure

2018-02-014 Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Karine Beaudin

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté avec ajout de dépenses de formation.

2018-02-015 Acceptation du procès-verbal du 9 janvier 2018

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit accepté sans modification.

2018-02-016 Acceptation du procès-verbal du 30 janvier 2018

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé par Karine Beaudin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit accepté sans modification.

B - ADMINISTRATION

2018-02-017

Refonte du site WEB de la municipalité

CONSIDÉRANT l'adoption d'un budget de **\$17 500** pour ce projet;

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité d'avoir un site WEB qui est modernisé et adapté aux besoins des citoyens.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Karine Beaudin
Appuyé Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le directeur général à mandater une firme pour les travaux de refontes du site WEB de la municipalité en collaboration avec le comité des communications.

2018-02-018

Paiement – Frais professionnels

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé Chad Whittaker

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$3 288.80** taxes incluses à Municonseil pour un service de représentation auprès du palais de justice de Cowansville (**\$2 598.85**) ainsi que pour le service de consultation juridiques verbales pour la période du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019 (**\$689.85**).

2018-02-019

Nouveaux comités au sein du conseil

CONSIDÉRANT le nouveau conseil municipal suite aux élections de novembre 2017;

CONSIDÉRANT les intérêts de chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT les responsabilités du conseil à répartir à travers les différents comités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil affecte à chacun des comités les élus suivants en vue de bien représenter les intérêts de la municipalité :

Nouveaux comités	Noms	Remplaçant
Régie de l'eau	Chad Whittaker et Lyne Côté	Renée Rouleau
Ressources humaines (litiges)	David Adams	Gérald Grenon
Ressources humaines (Révision de la convention collective)	Gérald Grenon et Chad Whittaker	Renée Rouleau

2018-02-020

Page Facebook

CONSIDÉRANT QUE les médias sociaux sont une façon rapide de communiquer avec les citoyens qui y sont abonnés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une page Facebook pour communiquer avec les citoyens les avis, les informations formelles et importantes émanent de l'administration, les informations que la mairesse ou le conseil municipal juge important de communiquer avec les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des communications s'est penché sur cette question.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé Karine Beaudin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil mandate au directeur général d'agir à titre d'administrateur de la page Facebook de la municipalité et d'informer les citoyens via Facebook en plus des autres méthodes de communications ses avis, ses messages aux citoyens, les décisions du conseil qui concernent directement les citoyens et toute information demandée par le comité des communications, le conseil, ou la mairesse;

QUE le conseil autorise les élus Karine Beaudin et Renée Rouleau d'agir à titre d'éditeurs de la page Facebook de la municipalité en tout respect aux attentes du comité des communications afin de diffuser les informations autres que précédemment identifiées.

C - URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2018-02-021

Paiement travaux cours d'eau – Rivière du Sud (#88 et #82)

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien et de nettoyage de la rivière du Sud effectués par la MRC;

CONSIDÉRANT les coûts de ces travaux seront facturés aux différents propriétaires (voir liste en annexe des factures) suivant l'adoption d'un règlement de taxation.

Il est proposé par David Adams
Appuyé Gérald Grenon

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$20 939.37** à la MRC pour des travaux d'entretien des branches 88 et 82 de la rivière du Sud.

2018-02-022

Paiement travaux cours d'eau – Rivière du Sud (#71B)

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien et de nettoyage de la rivière du Sud effectués par la MRC;

CONSIDÉRANT les coûts de ces travaux seront facturés aux différents propriétaires (voir liste en annexe des factures) suivant l'adoption d'un règlement de taxation.

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé David Adams

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$13 478.64** à la MRC pour des travaux d'entretien des branches 71B de la rivière du Sud.

D – BIBLIOTHEQUE

2018-02-023

Paiement annuel 2018

CONSIDÉRANT l'acceptation du budget 2018 ;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2018 de la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Karine Beaudin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte de verser au comité de la bibliothèque un montant de **\$9 500** pour les opérations de la bibliothèque en 2018 sur présentation du plan annuel 2018 de la bibliothèque.

2018-02-024

Paiement annuel 2018 – Réseau Biblio

CONSIDÉRANT l'acceptation du budget 2018 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Karine Beaudin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte de verser au centre régional de service (Réseau Biblio) un montant de **\$8 289.91** pour les opérations de la bibliothèque en 2018.

E - LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018-02-025

Premier versement au comité des loisirs

CONSIDÉRANT l'adoption d'un budget de **\$15 000** pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT la demande du comité des loisirs d'un montant de **\$1000** pour débiter les activités de loisirs 2018.

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise un paiement de **\$1 000** au comité des Loisirs de Clarenceville en vue de débiter ses activités 2018 notamment la fête de la St-Valentin prévue en février 2018.

2018-02-026

Adoption des dons à faire pour 2018

CONSIDÉRANT l'adoption d'un budget de \$3 000 pour l'année 2018;

Il est proposé par Karine Beaudin
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la liste des dons suivants et autorise le paiement des sommes identifiées par organisme pour un total de \$1 950:

- Éclairage des deux églises coin Front et 202 : **\$300 (maximum)**
- Bourse école Massey-Vanier : **\$250**
- Bourse école Marcel Landry : **\$250**
- Excellence chez nous : **\$150**
- École Petit-Clocher : **\$250**
- Légion Royal Canadienne : **\$250**
- L'aménagement d'une aire de repos accessible au public à l'Arboretum sur Lakeshore sur présentation d'un plan : **\$500 (maximum)**

2018-02-027

Paiement - Rénovation centre communautaire - Travaux

CONSIDÉRANT le contrat donné à Groupe MTKR (**résolution 2017-08-138**);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction du conseil.

Il est proposé par David Adams
Appuyé Chad Whittaker

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de \$135 468.90 taxes incluses à Groupe MTKR pour des travaux de rénovation au centre communautaire.

2018-02-028

Paiement - Rénovation centre communautaire – Gestion de projet

CONSIDÉRANT le contrat donné à RBV Architecture (**Résolution #2017-08-138**);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction du conseil.

Il est proposé par Chad Whittaker

Appuyé Gérald Grenon

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$4 335.98** taxes incluses à RBA architecte pour des travaux d'architecture et de gestion de projet au centre communautaire pour la phase 1.

2018-02-029 Mandater une firme pour l'élaboration d'un plan et devis pour la rénovation du centre communautaire (Phase 1.2)

CONSIDÉRANT QU'un montant de **\$100 000** a été mis au budget 2018, que ce projet est considéré comme prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'architecture préliminaire a déjà été fait pour l'agrandissement du centre communautaire et qu'une mise à jour est requise.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu :

QUE la Municipalité autorise le directeur général Charles Whissell à choisir une firme d'architecte afin d'établir les besoins du projet (avec l'aide du conseil), de mettre à jour le plan d'architecture afin de prévoir des espaces de rangement additionnelles ainsi que d'élaborer un devis d'appel d'offres.

2018-02-030 Avis de motion – Travaux de rénovation du centre communautaire

David Adams, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il sera présenté un règlement décrétant un emprunt correspondant pour des travaux de rénovation du centre communautaire. Ce règlement sera adopté conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2018-02-031 Rénovation de la salle de bain – 100 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le 100 rue Principale est la propriété de la municipalité et loué à titre gratuit au Centre d'action bénévole InterAction

CONSIDÉRANT QU'un montant de **\$5 000** est prévu au budget 2018, que ce projet est considéré comme prioritaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise le directeur général, Charles Whissell, à choisir un entrepreneur afin de procéder à la rénovation de la salle de bain du 100 rue Principale avec la collaboration de Karine Beaudin.

2018-02-032

12ièmes éditions du Circuit Cycliste du Lac Champlain (CCLAC)

CONSIDÉRANT QUE la 12ième édition de la CCLAC (Circuit cycliste du Lac Champlain) se tiendra le samedi 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'événement se tiendra sur le territoire de Saint-Georges-de-Clarenceville dont deux points d'arrêt au parc prêt du manoir Champlain (stationnement) et au centre du village entre les deux églises.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Karine Beaudin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise la tenue de la journée cycliste du Lac Champlain qui se tiendra le 9 juin 2018;

QUE la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville collabore en tous points afin de faciliter l'organisation, la tenue de l'événement, la sécurité et le confort des participants, participantes.

F - SECURITE PUBLIQUE ET INCENDIE

2018-02-033

Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu a adopté la résolution 14925-17 spécifiant que le conseil procède, en collaboration avec les municipalités de la MRC, à la réalisation d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier auprès du ministère de la Sécurité publique afin de réaliser ledit protocole;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé fait suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole répondra à l'action 41 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération dont les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu se sont engagées à réaliser.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

QUE le Conseil de la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville adopte le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU);

QUE des ententes intermunicipales en ce sens soient établies.

2018-02-034

Choix d'un président et d'un vice-président – Comité incendie

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales 2017, le comité incendie a été dissous ;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir au sein du comité un leadership ainsi qu'une hiérarchie pour une prise de décisions efficace.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil confirme le choix du comité désignant David Adams à titre de Président du comité incendie;

QUE le conseil confirme le choix du comité désignant Nathan Kaiser à titre de Vice-Président du comité incendie.

2018-02-035

Achat d'un camion pour les équipements

CONSIDÉRANT QUE le camion pour les équipements #1046 (1989) est en fin de vie et qu'il doit être remplacé d'ici la fin de 2018 ;

CONSIDÉRANT l'importance pour le service incendie d'avoir au sein de sa flotte, ce genre de camion pour l'entreposage et le transport des équipements d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat sera financé à l'aide d'un règlement d'emprunt et que les modalités sont à discuter avec la municipalité de Noyan;

CONSIDÉRANT le partage des coûts avec la municipalité de Noyan;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de l'ambulance n'est pas considéré prioritaire pour 2018 mais qu'il le sera en 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams

Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, mandate Peter Clark pour effectuer une analyse des besoins afin proposer au comité un modèle de camion ainsi qu'un budget qui sera approuvé par la suite par les deux municipalités Noyan et Clarenceville.

2018-02-036

Avis de motion – Achat d'un camion pour équipements

Gérald Grenon, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il sera présenté un règlement décrétant un emprunt correspondant pour l'achat d'un camion pour équipements incendies en remplacement du camion #1046. Ce règlement sera adopté conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2018-02-037

Achat d'uniformes

CONSIDÉRANT la volonté du comité de fournir aux pompiers et premiers répondants le matériel nécessaire à leurs fonctions de travail et de représentation ;

CONSIDÉRANT QUE présentement, ces dépenses ne sont pas à la charge du service incendie;

CONSIDÉRANT le partage des coûts avec la municipalité de Noyan.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker

Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, autorise l'achat de nouveaux uniformes et/ou le remplacement des vêtements désuets (chemises, manteaux, pantalons, bottes, etc..) selon les besoins du service incendie et des premiers-répondants.

2018-02-038

Plans préliminaires pour agrandissement de la caserne

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'élaborer des plans préliminaires pour le projet d'agrandissement de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT les besoins préliminaires exprimés par le comité incendie;

CONSIDÉRANT le partage des coûts avec la municipalité de Noyan.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, autorise un budget de **\$20 000** pour l'élaboration de plans préliminaires ainsi que la recherche de subventions pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne incendie.

2018-02-039

Formation - Pompiers 2

CONSIDÉRANT l'importance pour le comité d'améliorer de façon régulière les compétences au sein du service incendie et d'investir dans ses ressources;

CONSIDÉRANT QUE cette formation n'est pas subventionnée et que le coût par personne est de **\$2030** pour 90 heures de formation (sans désincarcération) ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers Benoit Pellerin, Bruno Demontigny, Marc Beriau, Charles Almond, et Cynthia Leroux sont identifiés pour suivre cette formation en 2018;

CONSIDÉRANT le partage des coûts avec la municipalité de Noyan.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, autorise un budget maximal de **\$15 000** pour l'envoi de ces personnes à la formation Pompier 2.

2018-02-040

Membres ACSIQ

CONSIDÉRANT l'importance pour le service d'assurer une représentativité au sein de l'ACSIQ (Association des Chefs en Sécurité

Incendie du Québec) ainsi que de contribuer à l'amélioration des compétences et des connaissances des chefs en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, accepte que Peter Clark et Mike Johnston soient membre de l'ACSIQ.

2018-02-041

Activités sociales

CONSIDÉRANT la proposition du directeur incendie de mettre dans une banque les heures travaillées pour la vérification d'inspection des véhicules et équipements (Check List) afin de constituer un fond pour les dépenses du Party de Noël de fin d'année des pompiers et des premiers-répondants ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie ne verse pas de salaire aux employés depuis juin 2017;

CONSIDÉRANT le partage des coûts avec la municipalité de Noyan.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, autorise l'association des pompiers à soumettre les factures pour remboursement pour un montant équivalent au total annuel des salaires pour l'activité « Check List ».

2018-02-042

Promotion Benoit Pellerin

CONSIDÉRANT la décision prise par le précédent comité incendie et que ces décisions doivent être entérinés par les conseils respectifs de Noyan et Clarenceville;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement salariale est fait.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, accepte la promotion de Benoit Pellerin à titre de Lieutenant rétroactif au 10 octobre 2017.

2018-02-043

Promotion Owen McCallum

CONSIDÉRANT la décision prise par le précédent comité incendie et que ces décisions doivent être entérinés par les conseils respectifs de Noyan et Clarenceville;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement salariale est fait.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, accepte la promotion d'Owen MacCallum à titre de Capitaine rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

2018-02-044

Contrats de travail Pompiers et Premiers répondants

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un contrat de travail pour les pompiers et les premiers répondants ;

CONSIDÉRANT le fait qu'il n'existe pas de contrat de travail présentement ;

CONSIDÉRANT QU'une ébauche de contrat a été préparée et doit être finalisée;

CONSIDÉRANT le partage des coûts avec la municipalité de Noyan.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, autorise la poursuite de ce dossier et la préparation d'un contrat de travail pour les pompiers et les premiers répondants par l'entremise du directeur général Charles Whissell.

2018-02-045

Promotion Michael Johnston et conditions salariales

CONSIDÉRANT la décision prise par le précédent comité incendie et que ces décisions doivent être entérinés par les conseils respectifs de Noyan et Clarenceville;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement est dû à M. Johnston en date du 1^{er} janvier 2017.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil, sur recommandation du comité, accepte la promotion de Michael Johnston à titre de directeur adjoint et procède au paiement de la rétroaction en date du 1^{er} janvier 2017.

G - VOIRIE ET INFRASTRUCTURE

2018-02-046

TECQ 2014-2018 – Programmation modifié 2017-12-15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE :

Le vote est demandé :

Appuyé par David Adams, Lyne Côté, Chad Whittaker, et Karine Beaudin

Opposé par Gérald Grenon

Et résolu à la majorité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe (**voir en annexe document transmis le 2017-12-15**) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

2018-02-047

Annulation du contrat de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat a été renouvelé automatiquement jusqu’en avril 2023 et ce, sans résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du service ont augmentés significativement et que la localisation géographique du fournisseur ne permet pas un service adéquat en fonction des attentes de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le directeur général monsieur Charles Whissell à résilier le contrat de gestion des matières résiduelles avec RCI environnement Inc au moment opportun.

2018-02-048

Aménagement 15^{ième} rue – Acte notarié

CONSIDÉRANT QUE la donation d’une portion de terrain longeant la 15^{ième} rue par M. René Raymond;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d’arpentage effectués en 2016 détermine les limites du terrain donné par M. Raymond à la municipalité;

CONSIDÉRANT la notaire Christine Bleau a été mandaté pour le transfert de propriété du terrain appartement à M. Raymond à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité autorise la mairesse Renée Rouleau et le directeur général Charles Whissell à signer l'acte notarié préparé par la notaire Christine Bleau pour le transfert de propriété du terrain appartement à M. Raymond à la municipalité.

2018-02-049

Réfection de l'abri à sel

CONSIDÉRANT l'adoption d'un budget de **\$35 000** pour ce projet;

CONSIDÉRANT les travaux importants d'entretien à faire pour cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera payée à même le fond général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le directeur général à mandater une firme pour les travaux de réfection de l'abri à sel de la municipalité jusqu'à un maximum de **\$35 000**.

2018-02-050

Achat d'un camion pour le déneigement

CONSIDÉRANT QUE le camion pour le déneigement (1992) est en fin de vie et qu'il doit être remplacé d'ici la fin de 2018 ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un budget de **\$200 000** pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cet achat sera financé à l'aide d'un règlement d'emprunt.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Karine Beaudin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil mandate Mike McCauliff pour effectuer une analyse des besoins afin proposer un modèle de camion ainsi qu'un budget qui sera approuvé par la suite par le conseil.

2018-02-051

Achat d'un camion de type « pick-up »

CONSIDÉRANT l'adoption d'un budget de \$25 000 pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cet achat sera financé à l'aide d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil mandate Mike McCauliff pour effectuer une analyse des besoins afin de proposer un modèle de camion ainsi qu'un budget qui sera approuvé par la suite par le conseil.

2018-02-052

Avis de motion – Achat d'un camion à déneigement

Karine Beaudin, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il sera présenté un règlement décrétant un emprunt correspondant pour l'achat d'un camion à déneigement. Ce règlement sera adopté conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2018-02-053

Avis de motion – Achat d'un camion de type « pick-up »

Chad Whittaker, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il sera présenté un règlement décrétant un emprunt correspondant pour l'achat d'un camion de type « pick-up ». Ce règlement sera adopté conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2018-02-054

Avis de motion – Facturation du réseau d'aqueduc et d'égouts (1^{ère} rue)

Gérald Grenon, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il sera présenté le règlement fixant l'entente prise avec les citoyens concernés par le projet de facturation des travaux d'aqueduc et d'égouts de la 1^{ère} rue. Ce règlement sera adopté conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2018-02-055

Avis de motion – Facturation entretien et nettoyage de cours d'eau et surplus d'eau

Chad Whittaker, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il sera présenté le règlement confirmant la

facturation pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière du Sud (branches 71B et 75) ainsi que les frais pour le surplus de consommation d'eau. Ce règlement sera adopté conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2018-02-056 Paiement – Système de communication des postes de pompage

Il est proposé par David Adams
Appuyé Chad Whittaker

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$4 759.02** taxes incluses à Mission Communication Canada pour le système de surveillance et de communication des postes de pompage.

2018-02-057 Paiement – Nettoyage des postes de pompage

Il est proposé par David Adams
Appuyé Chad Whittaker

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$2 837.01** taxes incluses à Enviro5 Inc. pour le service de nettoyage des postes de pompage et de disposition des boues.

2018-02-058 Paiement – Achat de sel

Il est proposé par David Adams
Appuyé Gérald Grenon

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **\$5 098.30** taxes incluses à SEBCI Inc. pour l'achat de sel de déglacage pour les chemins.

H - L'ACCEPTATION DES COMPTES

2018-02-059 L'acceptation de la totalité des comptes et des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2018 par le directeur général

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes présentés pour un montant total de **237 267.28 \$** soient acceptés.

I - LE DIVERS

J - SUIVI DES QUESTIONS

K - TOUR DE TABLE

L - PERIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

M – VARIA

2018-02-060

Formation de la FQM

CONSIDÉRANT l'acceptation du budget 2018 pour la formation des élus.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte la participation aux cours de la FQM (Maitriser vos dossiers et Gestion financière) pour Gérald Grenon (Gestion financière), Serge Beaudoin (Gestion Financière), Chad Whittaker (les deux formations), et Karine Beaudin (les deux formations) au montant de **\$435** taxes inclus par personne par formation.

N - LA CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Proposé, appuyé et résolu : Que l'assemblée soit levée 21h25 heure.

Renée Rouleau, Mairesse

Charles Whissell, Directeur général